

SÉANCE DU 17 MARS 2015

Le dix-sept mars deux mil quine, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	10 mars 2015	Affichée le	10 mars 2015
----------------	--------------	-------------	--------------

Membres en exercice :	15	Membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	2	Nombre de votants :	15
Secrétaire de séance :	Carole DEVAUX		

PRESENTS : Jacky PAUMIER, Hervé HAMBLIN, Andrée PREVOTEAU, Nicolas FICHOT, Frédéric NONCHE, Céline CHEVAL, Marie VEDIE-GONCALVES, Jackie GOUJON, Carole DEVAUX, Marcel MEEUS, Charles LELIEUR, Lionel MARTIN, Patrice GAUTHIER

POUVOIR(S) : Laurence HAMELIN à Nicolas FICHOT
Véronique LELEU à Andrée PREVOTEAU

EXCUSE(S) : Laurence HAMELIN, Véronique LELEU

ABSENT(S) :

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 3 février 2015.

SUJET NON INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR (2015-04)

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour délibérer sur le sujet suivant n'ayant pu être inscrit à l'ordre du jour car parvenu après l'envoi des convocations. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter :

- ❖ Durée d'amortissement des subventions
- ❖ Rythmes scolaires : demi-journée

DUREE AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (2015-05)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les amortissements des subventions d'investissement se feront sur 10 ans.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (2015-06)

Sous la présidence de Madame Andrée PREVOTEAU, adjointe et doyenne d'âge du Conseil Municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	209 117,44 €	Dépenses	370 403,34 €
Recettes	278 700,78 €	Recettes	574 215,73 €
Excédent de l'exercice	69 583,34 €	Excédent de l'exercice	203 812,39 €

EXCEDENTS 2013

Fonctionnement	172 512,50 €
Investissement	4 522,19 €

EXCEDENT 2014 **450 430,42 €**

Hors de la présence de Mr PAUMIER Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

COMPTE DE GESTION 2014 (2015-07)

Le Conseil Municipal

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2014 de la commune et des budgets annexes lors de la réunion du 17 mars 2015.
- Après s'être assuré que le Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures :
 1. le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013
 2. Celui de tous les titres de recettes émis
 3. Et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés

Et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare que le compte de gestion de la commune et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 (2015-08)

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2014

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - un excédent de fonctionnement de 242 095.84 €
 - un excédent d'investissement de 208 334.58 €

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent reporté au 002 au BP 2015 : 242 095.84 €
- excédent reporté au 001 en investissement : 208 334.58 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement R 002.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015 (2015-09)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de contributions directes qui changent à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 5.47 %
- ✓ Taxe foncier bâti : 12.09 %
- ✓ Taxe foncier non bâti : 34.27 %

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention ces changements de taux.

CONVENTIONS ENFANTS EXTÉRIEURS A L'ÉCOLE (2015-10)

Le Conseil Municipal décide de fixer à **690 €** la participation financière des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à VRAIVILLE et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec ces communes.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2015 -2015-11)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2015 ci-dessous :

Compte	Nom de l'organisme	Montant
65738	Autres organismes publics	1000
	Coopérative scolaire	1000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2650
	Chasse	200
	Club de l'amitié	400
	Comité des fêtes	1600
	Don de sang	50
	Blé en herbe	150
	Secours populaire	50
	S.P.A.	50
	Amicale des Sapeurs Pompiers de La Haye Malherbe	50
	Ligue contre le cancer Evreux	100
6554	Contribution organ.regroup	1370
	Amicale des maires du canton	50
	Collège André Maurois	420
	Communauté de communes	900

BUDGET PRIMITIF 2015 (2015-12)

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2015 à :

- section de fonctionnement : 696 008 €
- section d'investissement : 1 874 073.48 €

RYTHMES SCOLAIRES : HORAIRES RENTRÉE 2015-2016 (2015-13)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les horaires de la rentrée scolaire 2015-2016 seront les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-12h et 13h30-15h30 (les TAP auront lieu de 15h30 à 16h30)
- Samedi 9h-12h

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h15